



MINISTÈRE PROVINCIAL DE L'INTÉRIEUR,  
SÉCURITÉ ET JUSTICE



RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO  
VILLE PROVINCE DE KINSHASA

*Le Ministre*

Kinshasa, le **29 JUIN 2023**

N°SC/367 /MISJ/GTN/Ass/Reb/2023  
TRANSMIS Copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Gouverneur de la Ville de Kinshasa ;
  - Avec l'expression de ma très haute considération - ;
- Son Excellence Monsieur le Vice-Gouverneur de la Ville de Kinshasa ;
- Monsieur le Secrétaire Exécutif du Gouvernement Provincial de Kinshasa ;  
**(Tous) à Kinshasa**

Objet : Mise à jour du Taux de change

A Mesdames et Messieurs les Notaires de la Ville Province de Kinshasa  
à Kinshasa

Mesdames et Messieurs les Notaires,

Je viens par le présent courrier vous instruire d'effectuer une mise à jour du taux de change des papiers vendus aux niveaux de Notariats respectifs.

Le prix fixé pour la production des documents étant de 10\$, reste inchangé.

Cependant, comme nous le savons tous, le taux de change est devenu volatile et occasionne de grandes pertes en termes des recettes pour la Ville, les Communes ainsi que le Partenaire Afrique Digital.

C'est ainsi que je vous enjoins d'appliquer le taux actuellement, en vigueur sur le marché, soit 2 450 Francs Congolais pour 1 Dollar américain (1\$ = 2450Fc).

Ce changement, je le souhaite dès samedi 01/07/2023 dans toutes les Communes.

Veuillez agréer, Mesdames et Messieurs les Notaires, l'expression de mes sentiments patriotiques.

*Gration ISAKALA*

LE MINISTRE  
SÉCURITÉ ET JUSTICE  
VILLE DE KINSHASA